



Suisse Liechtenstein

Conditions générales relatives aux achats sur le site Internet www.unicef.ch

Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein
Version du 01.04.2024

Table des matières

1	Champ d'application	3
2	Réalisation du contrat	3
3	Livraison, frais d'expédition	3
4	Conditions de paiement, frais de rappel	4
5	Annulation et renvoi de la marchandise	4
6	Droits de douane, taxe sur la valeur ajoutée	5
7	Adresse	5
8	Protection des données	5
9	Garantie et responsabilité	6
10	Droit applicable, for et divers	6

1 Champ d'application

- 1 Les présentes Conditions générales s'appliquent entre le

Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein
Pfungstweidstrasse 10
CH-8005 Zurich
Tél.: +41 (0)44 317 22 66
Fax: +41 (0)44 317 22 77

(ci-après: «Comité») et ses clients (ci-après: «clients») pour toutes les commandes, dans la version respectivement actuelle à la date de la conclusion du contrat.

- 2 Seules les Conditions générales du Comité s'appliquent. Le client a expressément reconnu les Conditions générales dans le cadre de sa commande. Les conditions du client en opposition ou divergentes des Conditions générales du Comité ne sont pas reconnues, à moins que le Comité ne les ait expressément acceptées par écrit dans des cas individuels.
- 3 Le Comité se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales à tout moment. La version des Conditions générales en vigueur à la date de la commande s'applique.

2 Réalisation du contrat

- 1 La présentation des produits dans la boutique en ligne ne constitue pas une offre juridiquement contraignante, mais une invitation à passer commande. Une commande ferme n'est déclenchée que lorsque le client a entré toutes les données nécessaires à l'exécution du contrat et confirme d'un clic avoir pris connaissance des présentes Conditions générales (commande). L'envoi de la commande ferme est considéré comme une offre du client à l'UNICEF de conclure un contrat pour les produits listés sur la page des commandes. Le Comité accuse réception de la commande (confirmation de réception) immédiatement après la réception de la commande. Le contrat est conclu lorsque le Comité accepte la commande du client sous forme d'une confirmation de commande. Cette confirmation de commande contient les contenus essentiels de la commande du client.
- 2 Par ailleurs, le Comité est également en droit de conclure le contrat dans des cas individuels sous la condition suspensive d'un paiement anticipé (du prix d'achat plus frais d'expédition) en espèces ou au moyen d'une facture.

3 Livraison, frais d'expédition

- 1 Le Comité livrera la marchandise commandée dans les plus brefs délais à l'adresse indiquée par le client dans la commande, dans la mesure où elle se trouve en Suisse ou dans la principauté de Liechtenstein. Les livraisons à d'autres adresses ne sont pas exécutées et les commandes correspondantes ne sont pas acceptées. La commande est livrée par envoi postal après avoir été confirmée. Les conditions d'envoi de la Poste s'appliquent.

- 2 La livraison est subordonnée à la livraison dans les délais et en bonne et due forme des marchandises que le Comité a commandées au fournisseur. Le Comité ne se porte pas garant des retards de livraison causés par des fabricants ou des tiers. Le client est immédiatement informé d'éventuels retards de livraison.
- 3 Les frais d'expédition sont à la charge du client.

4 Conditions de paiement, frais de rappel

- 1 Contre facture, payable à 30 jours.
- 2 Cartes de crédit: Mastercard, VISA, Diners, PayPal.
- 3 Les contrats et les factures sont libellés en francs suisses (CHF).
- 4 Paiement anticipé en espèces ou sur facture dans des cas particuliers (cf. § 2 al. 2).
- 5 Aucuns frais supplémentaires ne sont occasionnés lors d'un paiement sur facture ou anticipé. Lors d'autres modes de paiement, les coûts générés par le mode de paiement peuvent être ajoutés ou refacturés au client.
- 6 En cas de retard de paiement, le Comité est en droit de résilier le contrat et d'exiger la restitution de la marchandise achetée.
Pour les frais de rappel encourus après la survenance du retard, le Comité peut facturer des frais forfaitaires de CHF 20.00 par rappel à partir du deuxième rappel. D'autres prétentions, en particulier en ce qui concerne la réclamation de la créance par un bureau de recouvrement ou un avocat, demeurent réservées.
- 7 La compensation avec des contre-prétentions du client non reconnues ou non passées en force de chose jugée est exclue. Le client ne peut exercer un droit de rétention que si les prétentions reposent sur les mêmes rapports contractuels.

5 Annulation et renvoi de la marchandise

- 1 Le client est en droit d'annuler sa déclaration d'intention relative à la conclusion du contrat sans indiquer de motifs dans les 14 jours qui suivent la réception de la marchandise, par écrit (p. ex. courrier postal, e-mail) ou en retournant la marchandise au Comité. Le délai prend effet au plus tôt lors de la réception de la marchandise. L'envoi à temps de l'annulation ou de la marchandise suffit au respect du délai d'annulation. L'annulation par écrit ou les renvois de marchandise doivent être adressés au:

Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein
Pfungstweidstrasse 10
CH-8005 Zurich
ou par e-mail à info@unicef.ch.

La charge de la preuve de l'expédition des marchandises à renvoyer incombe au client.

- 2 En cas d'annulation valable, le client est tenu de renvoyer la marchandise reçue. Si le client ne peut pas renvoyer la marchandise reçue en tout ou en partie, ou ne peut la renvoyer que dans un état détérioré, il devra payer au Comité la dépréciation

correspondante en cas d'annulation. Si le client a déjà payé le prix d'achat, le Comité est en droit de déduire la moins-value du montant du remboursement. Dans certains cas, la dépréciation peut correspondre au prix d'achat payé.

- 3 Le client doit supporter les frais de renvoi, sauf si la marchandise livrée ou la prestation de service fournie ne correspond pas à celle commandée.
- 4 En cas de résiliation effective, le Comité rembourse en contrepartie un prix d'achat éventuellement déjà payé au client. Le Comité fait usage de son droit de rétention jusqu'à la restitution complète de la marchandise.
- 5 Le droit d'annulation ne s'applique pas (i) aux marchandises scellées qui ne peuvent pas être retournées pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène si leur scellé a été retiré après la livraison ainsi (ii) qu'aux marchandises qui ne sont pas préfabriquées et pour la production desquelles le client a procédé à un choix individuel ou qui ont été adaptées aux besoins personnels du client.

6 Droits de douane, taxe sur la valeur ajoutée

- 1 Si les marchandises sont livrées dans des pays autres que la Suisse ou la principauté de Liechtenstein en vertu d'un accord particulier, des droits d'importation que le client doit supporter peuvent être encourus. Ces droits varient en fonction des différents territoires douaniers. Le client est responsable du paiement en bonne et due forme des droits de douane et frais nécessaires. Les droits d'importation ne sont pas des frais d'expédition.
- 2 Le Comité facture en supplément l'éventuelle taxe sur la valeur ajoutée.

7 Adresse

- 1 Adresse professionnelle:
Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein
Pfungstweidstrasse 10
CH-8005 Zurich
Tél.: +41 (0)44 317 22 66
Fax: +41 (0)44 317 22 77
- 2 Adresse postale / adresse de facturation:
Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein
Pfungstweidstrasse 10
Case postale
8031 Zurich

8 Protection des données

- 1 Les données nécessaires au traitement de la transaction sont conservées dans le respect des réglementations en vigueur. Vous trouverez des informations plus détaillées sur le traitement de vos données dans notre [Déclaration relative à la protection des données](#).

- 2 Si nous effectuons une prestation anticipée, par exemple lors d'un achat sur facture, nous demandons des renseignements relatifs à la solvabilité sur la base d'une procédure mathématique et statistique auprès d'une agence de renseignement afin de protéger nos intérêts légitimes. Pour cela, nous transmettons les données personnelles nécessaires à une vérification de la solvabilité à une agence de renseignement et utilisons les informations reçues sur la probabilité statistique d'une défaillance aux fins d'une prise de décision adaptée sur le fondement, la réalisation ou la résiliation des rapports contractuels. Les renseignements relatifs à la solvabilité peuvent contenir des valeurs de probabilité (scores) qui ont été calculées sur la base de méthodes mathématiques et statistiques scientifiquement reconnues et dont le calcul comprend, entre autres, des données d'adresse.
- 3 Le client a le droit, à tout moment, à une information gratuite, à une rectification, au blocage et, si nécessaire, à la suppression de ses données enregistrées. Veuillez envoyer un e-mail à info@unicef.ch ou nous faire part de vos souhaits par courrier postal ou par fax.

9 Garantie et responsabilité

- 1 Le client est tenu de vérifier les marchandises livrées dès que cela est possible dans le cadre de la marche courante des affaires et de signaler tout défaut sans retard. Si le client omet de le faire, les marchandises sont considérées comme approuvées.
- 2 Si les marchandises livrées sont défectueuses au moment du transfert du risque, le Comité veillera à l'élimination du défaut ou effectuera une livraison de remplacement. Si l'exécution ultérieure échoue, le client est en droit de résilier le contrat. Un droit à une réduction de prix est exclu. Le droit à une résiliation du contrat ne s'applique pas en cas de défauts mineurs.
- 3 Notre responsabilité pour propre faute est limitée aux cas de préméditation et de négligence grossière. La responsabilité pour des auxiliaires et des suppléants est entièrement exclue. Dans tous les cas, la responsabilité est limitée au montant du prix d'achat. Cela ne s'applique pas à l'absence de propriétés promises.

10 Droit applicable, for et divers

- 1 Les dispositions du droit suisse s'appliquent exclusivement. L'application des règles en matière de conflits de loi et de la Convention de l'ONU sur la Vente internationale de marchandises est exclue.
- 2 Le for exclusif pour toute prétention en rapport avec votre commande est Zurich. Les fors légaux obligatoires demeurent réservés.
- 3 L'invalidité de certaines dispositions n'affecte pas la validité restante du contrat et des présentes Conditions générales.
- 4 Le Comité se réserve le droit de céder à des tiers ou de mettre en gage les créances sur prix d'achat échues qui sont dues par le client en lien avec les commandes livrées, y compris d'éventuels paiements partiels échus, intérêts de retard et frais de rappel.

01.04.2024

